



12 Avenue Armand Daney
34660 Cournonterral
Tel : 04 67 85 00 11
Site : www.ville-cournonterral.fr

DECISION DU MAIRE n°2024/08

MAPA – SUVI DES MESURES COMPENSATOIRES D’HELIOS POUR LE LEZARD OCELLE ET RENOUVELLEMENT DU PLAN DE GESTION

Le Maire de Cournonterral :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,
Vu la délibération du conseil municipal du 27 mars 2024 n°D2024-19, accordant au Maire de la Commune,
pour la durée de son mandat, délégation de pouvoir, en application des articles du CGCT susnommés,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2123-1 relatif aux marchés passés en
procédure adaptée,

Considérant la nécessité de suivre les mesures compensatoires d’Hélios pour le lézard ocellé et renouveler
le plan de gestion,

Considérant l’offre des Ecologistes de l’Euzière qui répond parfaitement aux besoins de la Commune,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure avec l’association des Ecologistes de l’Euzière, sise Domaine de Restinclières – 34730 PRADES
LE LEZ, un marché passé en procédure adaptée pour le suivi des mesures compensatoires d’Hélios du lézard
ocellé et le renouvellement du plan de gestion d’un montant de 13 326 € TTC.

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l’exécution de la présente décision dont ampliation sera
adressée à Monsieur le Préfet de l’Hérault.

Fait à Cournonterral, le 25/04/2024



Le Maire

William ARS